



**13^e RETRAITE DE HAUT NIVEAU SUR LA PROMOTION DE LA PAIX ET
DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE : Médiation transformatrice pour une
gouvernance efficace et dividendes de la paix en Afrique**

21 - 23 octobre 2022

Windhoek (Namibie)

I. INTRODUCTION

La Commission de l'Union africaine (UA) a organisé la 13^e Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique du 21 au 23 octobre 2022, sous le thème « **Médiation transformatrice pour une gouvernance efficace et dividendes de la paix en Afrique** ». La Retraite a été ouverte par le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, et S.E. Hon. Dr. Albert Kawana, ministre de l'Intérieur, de l'Immigration, de la Sûreté et de la Sécurité de Namibie.

Au niveau des chefs d'État, la retraite a connu la participation de S.E. Domitien Ndayizeye, ancien Président de la République du Burundi et Président du Groupe des Sages, ainsi que de S.E. Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancien Vice-président de la République d'Afrique du Sud et membre du Groupe des Sages. Ont également pris part à la réunion les autres membres du Groupe des Sages, le Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, les hauts représentants, les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux du président de la Commission, les représentants permanents de l'UA auprès des Nations unies, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes, les représentants des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux (CER/MR), les hauts représentants des institutions multilatérales, notamment les Nations unies et l'Union européenne, les représentants des partenaires de la coopération internationale, les membres des ambassades africaines accréditées en Namibie, ainsi que le personnel de la Commission de l'UA.



II. OBJECTIFS

La retraite a été l'occasion pour les participants de se pencher sur les processus de médiation et de paix actuels dirigés ou soutenus par l'UA, notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords de paix dans différents domaines où l'UA est engagée, afin de faire le point sur les principales réalisations, ainsi que de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques. En outre, les participants ont échangé des vues sur les approches permettant de rendre la médiation de l'UA plus efficace dans un paysage régional et international de paix et de sécurité difficile et en évolution rapide, marqué, entre autres, par une multiplicité d'acteurs et d'intérêts, des menaces constantes pour la démocratie et la bonne gouvernance, l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme violent, l'ingérence étrangère, ainsi que l'impact des événements internationaux et l'influence des technologies numériques sur la gouvernance, la paix et la sécurité en Afrique.



Afin d'améliorer la durabilité et l'impact des processus de médiation, la retraite visait à formuler des recommandations pratiques pour renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des efforts entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux soutenant les processus de paix par le biais de partenariats judicieux. La retraite a également été le cadre du lancement officiel du réseau « WiseYouth-Africa », un mécanisme subsidiaire du Groupe des Sages qui vise à renforcer le rôle de la jeunesse africaine dans la prévention des conflits et la médiation afin d'améliorer de manière significative l'inclusion dans les processus de paix dirigés et soutenus par l'UA.



III. MÉTHODOLOGIE



Pour atteindre ses buts et objectifs, la retraite a été structurée autour de cinq (5) discussions thématiques et de la cérémonie de lancement du réseau « WiseYouth », avec des intervenants et des participants qui ont partagé leurs réflexions et leurs recommandations pour une médiation de l'UA plus efficace et transformatrice.

IV. RÉSUMÉ DES DÉBATS

Les participants à la retraite ont formulé plusieurs observations clés dans le cadre des différents panels thématiques :

S'agissant du rôle de la médiation africaine dans un paysage de paix et de sécurité mondial et continental en mutation :

1. Il convient d'encourager le recours à la médiation et à d'autres formes de négociation et de dialogue dans les initiatives en matière de prévention, d'atténuation, de gestion et de règlement des conflits en Afrique ;
2. La médiation prend de plus en plus de l'importance en tant qu'outil de règlement des conflits découlant des processus électoraux, une évolution qui contribue à promouvoir le respect de l'État de droit et des valeurs communes, et à renforcer l'appropriation nationale des processus de paix sur le continent ;
3. Il est essentiel de mettre l'accent sur les systèmes nationaux démocratiques, équitables et transparents et d'y investir en permanence afin de permettre aux parties en conflit d'avoir accès aux institutions compétentes pour résoudre leurs différends ;



4. L'importance de renforcer les institutions nationales comme moyen de prévenir et d'atténuer les conflits, ainsi que de mettre à profit des structures telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été soulignée ;
5. Les participants ont souligné la nécessité pour l'UA de passer d'interventions réactives en réponse à des situations de conflit émergentes et en pleine mutation à des approches plus préventives, notamment en améliorant le financement et l'investissement durables dans l'alerte précoce, la réponse rapide et la prévention des conflits. À cet égard, il a été souligné la nécessité impérieuse de rendre opérationnel le Fonds pour la paix et d'optimiser des outils tels que l'initiative I-RECKE, ainsi que de promouvoir, soutenir et renforcer leurs liens stratégiques avec les acteurs et les processus de médiation de l'UA ;



6. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer continuellement et délibérément l'inclusion des jeunes dans les activités de paix et de développement à tous les niveaux afin d'éviter qu'ils ne



soient utilisés pour alimenter les conflits ou être radicalisés ;

7. Il est essentiel pour l'UA et ses partenaires multilatéraux d'aller au-delà de la médiation et d'investir davantage de ressources dans le soutien des étapes consécutives aux accords de paix, notamment en aidant les parties à mettre en œuvre et à assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords de paix signés.

Concernant le renforcement de la capacité de réaction de l'UA aux développements régionaux et internationaux en matière de paix, de sécurité et de gouvernance :

8. Les évolutions internationales continuent d'avoir un impact sur la paix, la sécurité et la gouvernance du continent. Il est donc essentiel que l'UA renforce ses mécanismes de prévention des conflits et de réponse en matière d'atténuation, notamment en soutenant une médiation efficace et ayant un impact ;
9. Le multilatéralisme reste essentiel dans l'environnement géopolitique mondial actuel, fortement intégré, et nous ne pouvons pas espérer traiter efficacement les problèmes africains de manière isolée. De même, les participants ont souligné la nécessité de renforcer continuellement la coordination, la complémentarité et la communication entre les institutions multilatérales, ainsi qu'avec un grand nombre de parties prenantes, afin d'obtenir des résultats plus durables et



plus cohérents pour soutenir les processus de médiation et de paix sur le continent ;

10. L'Afrique doit faire entendre sa voix, s'approprier et diriger pleinement tous les efforts de médiation sur le continent, dans le cadre de la promotion de solutions africaines aux problèmes africains, mais avec le soutien continu des partenaires de l'UA ;
11. Les participants ont souligné la nécessité d'une unité d'objectifs entre les États membres, afin de renforcer la solidarité africaine et de donner la priorité aux intérêts régionaux et continentaux, ainsi qu'un message commun en matière de réponses aux conflits et aux crises, notamment au niveau mondial au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.



S'agissant du rôle de la médiation dans la consolidation des résultats du Sommet de Malabo et de la Déclaration d'Accra

12. L'UA a adopté une série d'instruments pour prévenir les situations de changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, qui ont été révisés par la Déclaration de Malabo et la Déclaration d'Accra. À ce titre, l'importance de la mise en œuvre de ces décisions et instruments a été soulignée comme étant essentielle pour atténuer la possibilité de futurs changements anticonstitutionnels de gouvernement ;
13. La médiation a un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre et la promotion des conclusions du Sommet Extraordinaire de Malabo et de la Déclaration d'Accra. Il convient de noter qu'il est important d'intensifier les efforts pour s'attaquer aux causes profondes des changements anticonstitutionnels de gouvernement, notamment par une mise à contribution efficace du Groupe des Sages ;
14. Les médiateurs peuvent également jouer un rôle essentiel dans la prévention des changements anticonstitutionnels de gouvernement en identifiant les vulnérabilités structurelles et d'autres signes d'alerte précoce qui menacent une gouvernance démocratique efficace, et en déployant ensuite des interventions multidimensionnelles en temps opportun ;



15. Il est essentiel d'instaurer la confiance entre les autorités dirigeantes et les citoyens comme l'un des moyens de faire avancer et de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. À cet égard, les participants ont souligné l'importance de disposer d'une plateforme pour renforcer les valeurs partagées et l'harmonie sociale, ainsi que pour promouvoir l'utilisation de la technologie comme outil de transmission des messages de paix ;

16. La principale préoccupation de nombreux États africains à l'heure actuelle est la sécurité. Il convient donc de créer un environnement propice à l'organisation d'élections libres, équitables et crédibles ;



S'agissant du renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans la médiation inclusive, le dialogue et les autres processus de paix

17. Les efforts de médiation doivent continuellement associer les femmes et



les jeunes et leur contribution doit être prise en compte dans les processus de paix. Les équipes de médiation doivent comprendre des représentants des femmes et des jeunes et leurs mandats doivent être régulièrement révisés pour s'assurer qu'ils ne sont pas systématiquement exclus ;



18. L'UA a fait des progrès significatifs en ce qui concerne l'inclusion des jeunes, notamment en nommant un envoyé de l'UA pour la jeunesse, ainsi que des ambassadeurs de la jeunesse pour la paix dans chacune des cinq (5) régions géographiques de l'UA, afin de représenter la voix des jeunes sur le continent. Ces efforts de la Commission sont louables, mais les participants ont souligné qu'il reste encore beaucoup à faire ;

19. Les activités culturelles qui rassemblent les jeunes et promeuvent une culture de la paix doivent être renforcées. De même, les participants ont souligné la nécessité de créer et de promouvoir davantage d'espaces pour les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile dans les activités de construction et de consolidation de la



paix, ainsi que dans le processus décisionnel ;

20. La mise en œuvre effective des instruments et des cadres existants visant à promouvoir la participation significative des femmes et des jeunes aux processus de paix, du niveau local au niveau international, reste un facteur essentiel pour la prise en compte de l'inclusion dans les processus de paix. La nécessité d'identifier et d'institutionnaliser les cadres continentaux et internationaux qui encouragent la participation des jeunes et des femmes, notamment dans les processus de paix, a été soulignée ;

21. La sécurité des femmes, des enfants et des jeunes, en particulier dans les situations de conflit, reste une nécessité et une obligation pour tous les États membres de protéger les citoyens contre toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les participants ont souligné la nécessité impérieuse d'inclure les femmes, en leur permettant de jouer un rôle de premier plan et d'accompagnement dans les initiatives de médiation de l'UA afin de s'assurer que leur situation et leurs intérêts sont pleinement pris en compte.



Concernant le lancement du Réseau de la jeunesse africaine sur la prévention des conflits et la médiation « WiseYouth-Africa »

22. L'Afrique doit continuer à renforcer le rôle de la jeune génération en tant qu'agents du changement, notamment en redoublant d'efforts pour accroître la participation des jeunes dans toutes les sphères où se prennent les décisions ;

23. Le réseau « WiseYouth-Africa » a un rôle essentiel à jouer pour compléter le travail du Groupe des Sages dans la prévention des conflits/la diplomatie préventive et les efforts de médiation. En particulier, la création d'un tel réseau est importante pour mettre en commun des capacités différentes mais complémentaires au sein d'un seul groupe afin de renforcer la participation significative des jeunes, de fournir une plateforme pour le partage des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques, et de relier les initiatives des jeunes au niveau local aux efforts continentaux ;



24. Le réseau devrait être utilisé pour s'assurer que les jeunes sont les co-créateurs de projets en matière de paix et de sécurité sur le continent et que leur inclusion dans les processus de prise de décision concernant la prévention et le règlement des conflits est envisagée dans une perspective multidimensionnelle, intégrée et interreliée ;

25. La nécessité d'accélérer la mise en œuvre et l'opérationnalisation du réseau pour renforcer le dividende « jeunesse » dans les processus de médiation et de paix a été soulignée.



En ce qui concerne la coordination, la collaboration et la complémentarité pour renforcer l'efficacité de la médiation et du dialogue en vue d'une transformation positive et durable des conflits



26. Il est nécessaire de renforcer la transparence, la coordination et l'harmonisation des efforts entre les différents acteurs, notamment par le biais d'une analyse, d'une planification et d'un partage d'informations conjoints, ainsi que par la mise en place de cadres et de structures permettant de promouvoir des échanges réguliers ;

27. Les participants ont souligné la nécessité d'adhérer au principe de complémentarité, fondé sur l'avantage comparatif, tout en convenant de méthodes de travail pour des partenariats plus efficaces et harmonieux ;

28. Des partenariats qui se complètent et se renforcent mutuellement sont nécessaires pour optimiser l'impact sur les questions de paix et de sécurité sur le continent. Les participants ont souligné l'importance pour l'UA de continuer à renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales ainsi qu'avec les partenaires de coopération internationaux, mais sur la base du principe de confiance mutuelle et de collaboration pour un impact plus durable.





V. RECOMMANDATIONS

1. L'UA doit développer une compréhension commune et des mécanismes de réponse pour faire face aux acteurs/facteurs externes et internes qui contribuent aux conflits africains, notamment les élections qui deviennent de plus en plus litigieuses sur le continent. Elle doit également soutenir le travail des membres du Groupe des Sages dans leurs missions en matière de diplomatie préventive et d'alerte précoce.
2. Il est essentiel d'inviter des parties prenantes supplémentaires, telles que la société civile et les représentants militaires, aux futurs forums de médiation afin de s'assurer que les stratégies et les objectifs de médiation de l'UA tiennent compte des perspectives des groupes sociaux, notamment ceux touchés par les changements anticonstitutionnels de gouvernement.



3. Afin d'améliorer la coopération et la collaboration des jeunes à tous les niveaux, les organisations régionales (CER/MR) qui ne l'ont pas encore fait,



ainsi que les organisations nationales, devraient nommer des représentants des jeunes qui seront représentés dans tous les domaines de la paix et de la sécurité en général, et dans les processus de médiation et de paix en particulier.

4. L'UA doit renforcer continuellement la coordination, la complémentarité et la communication avec d'autres institutions multilatérales en vue d'obtenir des résultats plus durables, cohérents et harmonisés pour soutenir les processus de médiation et de paix sur le continent.

VI. MOTION DE REMERCIEMENTS

La Commission exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Namibie pour avoir accueilli la 13^e Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique et pour leur remarquable hospitalité.



ANNEXE :

- a) Listes des participants
- b) Programme final de la Retraite



ANNEXE













